



DECISION PORTANT ACCEPTATION DU CONTRAT MIGRATION RH CARRUS EN SAAS

Adm N° 2022- 31

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt pour la Commune de prolonger la maintenance du logiciel RH.

DECIDE

Article 1 – OBJET

D'accepter le contrat « Migration RH CARRUS en SAAS » avec EKSAE – 1 rue Eugène et Armand PEUGEOT – 92 500 RUEIL MALMAISON.

Article 2 – COUT

Coût annuel des prestations de mise en œuvre incluant :

- RH Carrus – mise en service de l'environnement SaaS
- iAdaptation : ouverture des accès SaaS CARRUS
- ITech : Télé installation Postes SaaS CARRUS
- iAdaptation : ouverture des accès SaaS Portail CARRUS
- ITech : Installation BO et univers à distance pour un poste (mise à disposition de BO SAAS et Univers CARRUS)
- iTech : Copie des données locales du client vers le SaaS (récupération et intégration des données de la base CARRUS)
- Création établissement (CCAS)

Soit un montant de 2 450.00 € HT soit 2 940.00 € TTC.

Le coût de l'abonnement mensuel

- CARRUS abonnement initial
- SP RH CARRUS – Cloud 48 mois – 100 agents/mois/3 users nommés
- SP RH CARRUS – Tranche 100 bulletins par mois supplémentaire
- Secteur public RH CARRUS Utilisateur supplémentaire nommé
- Abonnement Univers BO – CARRUS
- Licence BO – 1 utilisateur – CARRUS
- RH CARRUS – Portail Carrus – Agent et adm – Tr 100 agents
- RH CARRUS – Portail Carrus – Agent et adm – Tr 100 agents supp

- RH CARRUS – Portail Carrus – congés – Tr 100 agents
- RH CARRUS – Portail Carrus – congés – Tr 100 agents supp
- Interface Gest. Financière externe publique (Interface GF externe : GFI)
- Coffre-fort/1 agent (Coffre-fort RH CARRUS)
(280 agents)

990.00 € HT soit 1 188.00 € TTC

Le coût de la formation est de 1 650 TTC.

Article 3 – DUREE

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an

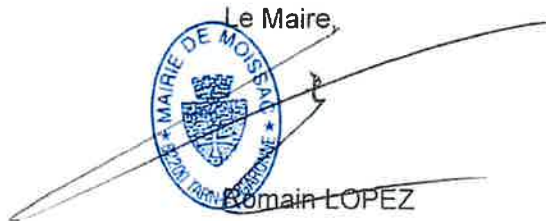
Article 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 25 février 2022

Le Maire,

Romain LOPEZ

The signature is a large, stylized cursive mark in black ink, written over a circular blue official stamp of the Mairie de Moissac.